

# Aide au logement collectif

## Enveloppe complémentaire de 1,5 millions d'euros

Le plan national d'aide pour le passage au logement collectif de gavage continue avec une enveloppe complémentaire de 1,5 millions d'euros pour 2013.

La date limite de dépôt des dossiers est reportée au 30 septembre 2013. Avec la règle du 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi, les dossiers doivent donc être déposés au plus tôt en DDTM. Seuls les travaux réalisés **avant le 31 décembre 2013** bénéficieront d'un taux d'aide de 30 %.

*Contacts : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Aviculture au 05.62.61.77.40.*

www.cepso.chambagri.fr rubrique «Le logement collectif de gavage» pour retrouver les fiches descriptives de tous les modèles de logements disponibles sur le marché.